



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

Déclaration des élues **Force Ouvrière** à la CAPD du 6 mai 2021

Monsieur le Directeur académique
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Depuis maintenant un peu plus d'un an, les enseignants, comme l'ensemble de la population, subissent les conséquences dramatiques et révoltantes d'un « *Etat d'urgence sanitaire* » sans cesse prolongé. Un an que nous vivons sous un régime d'exception qui permet d'engager une offensive sans précédent contre les salariés du privé comme du public, et qui donne d'interminables pouvoirs exceptionnels au gouvernement avec un arsenal de mesures répressives et liberticides. Instrumentalisant cette situation inédite, le gouvernement multiplie les remises en cause de nos droits et de nos libertés. La loi de sécurité globale et la loi sur les séparatismes en sont deux sombres exemples.

En ce qui concerne la situation sanitaire, depuis un an, le gouvernement n'a non seulement pas créé de lits supplémentaires dans les hôpitaux, mais il continue à en fermer, comme il ferme des services ou des hôpitaux entiers.

Dans les écoles, début avril, les enseignants ont assuré, à nouveau, un enseignement à distance. Que dire de la classe à la maison du CNED qui, une fois de plus, n'a pas fonctionné. Les collègues ont du faire face à la colère des parents d'élèves qui n'ont eu de cesse de demander comment, avec un an pour se préparer, l'éducation nationale a pu manquer à ce point de professionnalisme. Alors que notre ministre se dédouanait dans les médias à coup de cyberattaque russe, les enseignants ont une fois encore dû improviser afin d'assurer la continuité du service public.

Après de longues semaines rythmées par des journées éreintantes (port du masque toute la journée, effectifs pléthoriques dans les classes, classe numérique en panne, colère des parents, couvre-feu, autorisation de déplacement...) les enseignants se sont vus imposer la modification des dates des vacances.

Depuis des mois, notre organisation syndicale n'a eu de cesse de rappeler l'urgence et la nécessité de recruter des enseignants fonctionnaires d'Etat et des AESH pour faire face à la situation. De manière incompréhensible, vous avez décidé, l'année dernière, en pleine crise sanitaire, Monsieur le directeur académique, de supprimer 39 postes de remplaçants alors même que la situation du remplacement dans notre académie était déjà très mauvaise depuis de nombreuses années.

Le Ministre a tenté de recruter des contractuels précaires pour quelques mois, contractuels que vous avez bien eu du mal à convaincre, Monsieur le directeur académique.

A ne pas vouloir recruter massivement des enseignants titulaires, alors que le Ministre a rendu 212 millions d'€ sur le budget 2020, il a pris, seul, la responsabilité de mettre les enseignants, les AESH et les élèves dans des situations inadmissibles mais malheureusement prévisibles.

Faute de remplaçants, les élèves des enseignants absents ont été répartis dans les autres classes ce qui est inacceptable et ne peut que contribuer à dégrader les conditions de travail des personnels, les conditions d'apprentissage des élèves et faire peser des menaces sur leur santé.

Mais, à la veille de la rentrée du 26 avril, les personnels ont découvert les nouveaux éléments contenus dans la FAQ ministérielle, et en particulier la phrase suivante : « Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant. »

Ainsi, après s'être entassés dans leur classe avec leurs élèves et les élèves de leurs collègues malades et non remplacés, les personnels devraient désormais renvoyer les élèves chez eux ! Cette remise en cause du droit à l'instruction n'est pas plus acceptable que la multiplication de classes bondées faute de remplaçants.

Lundi 26 avril, les équipes et les directeurs en particulier se sont retrouvés, une nouvelle fois, dans des situations impossibles quant aux conduites à tenir. Ainsi :

- Comment agir si les parents d'élève ne peuvent ou ne veulent pas garder leurs enfants ?
- Comment expliquer à des parents en colère que leur enfant ne peut avoir accès à l'école ?
- Quid des élèves se rendant à l'école en transport en commun ?
- Comment gérer les élèves qui sont au centre ou à la garderie le matin mais dont l'enseignant est absent ?
- Que faire des élèves présents dans l'attente d'un éventuel remplaçant ?
- Que faire des élèves arrivés à l'école pendant que l'on tente de joindre les parents ou dont les parents ne sont pas joignables ?
- Comment les directeurs non déchargés vont-ils gérer leur classe et cette organisation ?
- Qu'est-il prévu pour le professeur de écoles ou l'AESH qui a un enfant dont la classe est fermée et qui est renvoyé à la maison ? Le collègue est-il placé en ASA pour pouvoir garder son enfant ?

Cette nouvelle mesure a engendré une nouvelle fois la désorganisation dans les écoles et des tensions tout à fait inutiles entre IEN, enseignants et parents d'élèves. Elle a placé les directeurs, qui rappelons-le ne bénéficient d'aucune aide administrative statutaire, face à des difficultés insolubles.

Pour le **Snudi-FO**, les personnels n'ont ni à enseigner dans des classes surchargées au mépris de leurs conditions de travail et de leur santé, ni à chasser des élèves de l'École Publique, ni à organiser la garderie au sein de l'école.

La seule issue possible est donc plus que jamais le recrutement massif et immédiat d'enseignants fonctionnaires et la reconstitution d'un nombre suffisant de remplaçant dans notre académie, afin que les enseignants absents soient remplacés, que les enseignants puissent avoir droit aux formations auxquelles ils ont droit, participer aux instances pour lesquelles ils sont élus, assister aux stages et aux réunions de formations syndicales statutaires, se mettre en retrait s'ils sont personnels fragiles comme le prévoit la loi... sans avoir à culpabiliser pour leur non-remplacement.

Concernant la revalorisation salariale, comme les hospitaliers, les enseignants ont assuré leurs missions et continuent de le faire tout le long de la pandémie alors que nous manquons de tout.

Quant au Grenelle, présenté à grand coup de pub, 70 % des enseignants ne bénéficient de rien, et le restant d'une pseudo revalorisation indigente.

Le chaos qui règne dans les écoles et les hôpitaux est le résultat de la politique du gouvernement qui s'obstine dans son refus d'ouvrir les lits d'hôpitaux, les postes et les classes, tous indispensables, tout comme il multiplie les foires à la déréglementation. Le quoiqu'il en coûte ne s'applique malheureusement pas à la fonction publique.

Monsieur le directeur académique,

Contrairement aux propos répétés trop souvent, les enseignants ne sont pas les responsables de la propagation du virus dans les écoles lors du déjeuner ou de la pause-café. Le responsable de cette situation et de la fermeture des écoles est M. Blanquer qui depuis plus d'un an, refuse de prendre les mesures urgentes et nécessaires pour le respect des conditions de travail et le droit à l'instruction des élèves.

Quant aux protocoles, tous plus inapplicables les uns que les autres, ils n'ont vocation qu'à protéger le ministre et faire porter les responsabilités sur les enseignants. C'est inacceptable.

Et pour franchir le Rubicon de la déréglementation, M. Blanquer a essayé de généraliser et d'imposer le télé-enseignement qui ne repose sur aucun texte réglementaire et ne peut être effectué que sur la base du volontariat, après mise en œuvre des consultations réglementaires et après avoir fourni le matériel et les connexions nécessaires.

Dans ce contexte, la colère des enseignants est plus que jamais présente et les mobilisations se multiplient.

Beaucoup de nos collègues souhaitent quitter la profession soit par une rupture conventionnelle ou alors souhaitent simplement prendre un peu du recul par une mise en disponibilité d'un an. A priori, vous restreignez fortement ces deux possibilités : nous souhaiterions avoir des explications à ce sujet. Pour redonner une attractivité à notre profession, il est plus que jamais d'actualité d'assurer une augmentation générale des salaires, d'abandonner les remises en cause du statut qui sont prévues par le « Grenelle », d'abandonner le projet de loi Rilhac visant à instaurer un statut de directeur d'école supérieur hiérarchique. Ces projets tout comme celui des retraites sont tous largement rejetés par la profession.

Pour finir, nous nous insurgeons contre l'organisation à géométrie variable des CAPD dans notre pays ! Alors qu'ici, les CAPD examinent les listes d'aptitude à la direction d'école, alors que là, l'administration met à l'ordre du jour les départs en stages CAPPEI, les départs en congés de formation ou les postes de l'adaptation, vous faites un choix des plus douteux en évinçant absolument tous ces sujets de la CAPD bas-rhinoise.

C'est une véritable insulte à l'histoire démocratique de notre pays ; c'est oublier un peu trop vite la création des instances paritaires mises en place après-guerre en même temps que le statut général des fonctionnaires pour que le service public, pour que LES services publics de notre pays échappent aux pressions politiques, religieuses ou de toute autre nature afin que le service continue de fonctionner en toute circonstance et cela en dépit de la couleur politique du moment !

Même le syndicat des inspecteurs d'académies est indigné par cette situation. Il suffit de lire jour après jour les différents communiqués pour comprendre que la colère gronde à tous les niveaux. Alors si dans d'autres départements, les sujets évoqués avant sont encore examinés au sein des CAPD départementales, nous vous le demandons encore et encore : remettez ces sujets à l'ordre du jour de nos commissions paritaires !

En ce qui concerne le mouvement, dont la phase de saisie des vœux vient de se terminer, il est absolument inadmissible que nos collègues aient dû émettre leurs vœux sans avoir pu être informés clairement des conditions d'exercice de leur future affectation. Nous parlons ici des nouvelles classes

dédoublées en GS qui ont été implantées sans le travail préalable nécessaire pour savoir si les locaux étaient disponibles. Travailler en co-intervention dans la même salle de classe qu'un collègue avec chacun un effectif réduit, n'est pas du tout la même chose que de travailler avec une GS dédoublée dans sa propre salle de classe. Cela va même à l'encontre de la création du dispositif des classes dédoublées. Le **Snudi-FO** n'en restera pas là !

Enfin, la mise en place concrète du PPCR révèle au grand jour l'abandon de critères objectifs, de promotions basées sur des critères transparents et contrôlables en CAPD, pour leur substituer l'opacité, l'arbitraire et le règne des quotas...

Avec PPCR, les enseignants ne rentrant pas dans le microquota autorisé par Bercy ne pourront être estimés « excellents ». Imaginez un monde formidable où les enseignants rempliraient les LSU avec des quotas. « *Pierre, tu as toujours tout juste, mais je te mettrai seulement "en cours d'acquisition" car j'ai déjà marqué "acquis" à 20 % de la classe.* »

Quel inspecteur accepterait ce type d'évaluation ? Aucun !

C'est pourtant ce système d'évaluation qui est mis en place par PPCR !

Les collègues subissent des conditions de travail dégradées, un point d'indice gelé depuis de trop nombreuses années, une absence de revalorisation salariale, des vacances confinées et « grâce » à PPCR, leur appréciation peut baisser pour une raison de « ratio » et être fixée de manière pérenne sans même avoir eu une visite ou un entretien avec leur supérieur hiérarchique.

Nous concluons notre déclaration en vous rappelant notre revendication d'abrogation du décret du 5 mai 2017 fixant les modalités du rendez-vous de carrière, l'abandon de PPCR, l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique et le rétablissement de l'ensemble des compétences des CAPD.

Parce que de tout temps, le **Snudi-FO** n'a jamais baissé les bras pour défendre les intérêts moraux et matériels des collègues que nous représentons, l'heure n'est plus jamais à la défense des revendications légitimes de l'ensemble du corps enseignant.

Monsieur le directeur académique, JAMAIS au grand jamais, nous ne confinerons nos revendications !

Pour le **SNUDI-FO**,
Aminatou DIALLO et Monia MOKAS